

SOMMAIRE

1. La profession d’infirmier(e)	p.2
2. Etudes organisées par l’institut	p.2
3. Formation	p.4
<u>Généralités – programmes</u>	p.4
<u>Organisation des cours</u>	p.6
<u>Organisation des stages</u>	p.6
<u>Autres activités</u>	p.9
4. Services offerts par l’école	p.10
<u>Pédagogie</u>	p.10
<u>Restauration</u>	p.10
<u>Centre de documentation</u>	p.11
<u>NASIM (Namur Simulation)</u>	p.11
<u>Centre PMS</u>	p.11
<u>Assurances</u>	p.11
5. Inscriptions	p.12
<u>Ouverture de l’école</u>	p.12
<u>Contexte particulier</u>	p.12
<u>Modalités de pré-inscription</u>	p.13
<u>Documents à fournir</u>	p.13
<u>Conditions médicales</u>	p.16
<u>Modalités inscription définitive</u>	p.17
<u>Frais de scolarité</u>	p.18
6. Divers	p.20
<u>Uniforme</u>	p.20
<u>Syllabi – livres</u>	p.20
<u>Divers</u>	p.20
7. Plan d’accès	p.21

1. LA PROFESSION D'INFIRMIER(ERE)

Le métier d'infirmier(ère) est une profession qui exige des compétences tant au niveau de la compréhension que de l'exécution des activités propres à cette profession (liste d'actes) et de la communication.

Le praticien aura comme mission de répondre de manière personnalisée aux besoins biologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux propres à chaque être humain et ce, à toutes les étapes de la vie.

La profession permet une certaine polyvalence : travail en institutions hospitalières mais aussi en maisons de repos, en polycliniques (consultations), en soins palliatifs, en maisons d'accueil pour moins valides, en soins à domicile en tant que salarié(e) ou travailleur indépendant (infirmier(ère) libérale), ...

2. ETUDES ORGANISEES PAR L'INSTITUT

L'ECNAS Sainte-Elisabeth est un établissement secondaire qui organise le quatrième degré de l'enseignement professionnel complémentaire en soins infirmiers.

Les études d'infirmier(ère) débutent après la réussite de la sixième année d'études secondaires (générales, techniques ou professionnelles) ou un titre équivalent (ex : le Baccalauréat) et comprennent une formation répartie sur trois années scolaires au moins.

Au terme d'une première année réussie dans son intégralité (cours et stages), les élèves sont assimilés au titre d'aide soignant, conformément à la législation Belge et peuvent obtenir un numéro INAMI pour exercer cette profession.

Au terme de la formation complète, les élèves reçoivent un brevet d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) conformément à la législation en

vigueur. Ce titre est, **à ce jour**, reconnu au niveau européen comme Infirmier(ère) responsable en soins généraux et donne droit au libre exercice de la profession d'infirmier(ère) dans tous les pays de l'Union Européenne.

Cependant, il n'entre pas dans le cadre des accords de Bologne et ne délivre pas le grade de Bachelier en soins infirmiers.

Le gouvernement Belge est en pleine réflexion sur la formation d'infirmier.

Suite à la prise de position de la ministre de la santé publique, il semble acquis que les deux formations (infirmière bachelière et infirmière hospitalière) continueront à être organisées dans les années à venir.

Les décisions doivent se prendre sur base d'un avis de l'Europe

En ce qui concerne l'infirmière hospitalière, nous ne pouvons donc pas, à ce stade :

- préciser la durée de la formation (probablement 3,5 ans),
- préciser si les étudiants auront la mobilité européenne (il est acquis que la formation sera valable en Belgique),
- si la mobilité européenne n'est pas acquise au terme de la formation, préciser les passerelles éventuelles vers un module complémentaire qui permettrait d'obtenir la mobilité européenne,
- préciser les éventuelles mesures transitoires (date d'entrée en vigueur de ces nouvelles directives : septembre 2016 ou septembre 2017).

3. FORMATION

Généralités - programmes

Au cours des trois années, la formation prévoit un enseignement avec alternance de cours et de stages. La formation d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) prévoit une formation pratique très importante, 700 périodes, dès la première année.

Programme annuel des études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère)

Attention il s'agit du programme de l'année 2015-2016, à partir de septembre 2016, il est possible que la formation soit prolongée (probablement 3 ans et demi) pour atteindre les 4600 heures conformément à la législation européenne. Ce programme peut donc être sujet à modifications selon la législation en vigueur.

	1ère	2ème	3ème	Total
Enseignement théorique				
Sciences infirmières	480	420	320	2200 périodes
Sciences fondamentales	260	200	140	
Sciences sociales	60	60	140	
Méthodologie, travaux personnels et recherche	40	40	40	
Total théorie	840	720	640	
Enseignement clinique				
Stages	640	760	840	2420 périodes
Réalisation encadrée de rapports de stages	60	60	60	
Total enseignement clinique	700	820	900	
Total	1540	1540	1540	4620 périodes

Programme de cours hebdomadaire en périodes (2015-2016)

	1ère IH	2ème IH	3ème IH
FORMATION THEORIQUE			
Sciences infirmières			
Orientation et éthique de la profession	1	0,5	0,5
Principes généraux de santé et de soins infirmiers	1,75	0	0,5
Soins généraux	7,25	0	0
Médecine générale et spécialités médicales	0	4	3
Chirurgie générale et spécialités chirurgicales	0	3,75	2,5
Puériculture et pédiatrie	0,5	0,5	0
Hygiène et soins à la mère et au nouveau-né	0,5	0,5	0
Santé mentale et psychiatrie	0,25	0,75	0,5
Soins aux personnes âgées et gériatrie	0,75	0,5	0,5
Soins à domicile	0	0	0,5
Total sciences infirmières	12	10,5	8
Sciences fondamentales			
Anatomie - physiologie	2,5	0	0
Médecine générale et spécialités	0,5	1,25	1,5
Chirurgie générale et spécialités	0	1	1,5
Pédiatrie	0,25	0,75	0
Obstétrique	0,5	0,75	0
Psychiatrie	0	0,25	0,25
Bactériologie	0,5	0	0
Diététique	0,5	0,25	0,25
Etude de l'environnement	0,5	0	0
Hygiène professionnelle et hospitalière	0,5	0,5	0
Prévention et prophylaxie	0	0,25	0
Pharmacologie	0,75	0	0
Total sciences fondamentales	6,5	5	3,5
Sciences sociales			
Sociologie	0,5	0,5	1
Psychologie	0,75	0,75	0,5
Principes d'administration	0	0	0,5
Principes d'enseignement et d'éducation à la santé	0,25	0,25	0,5
Législation sociale et sanitaire	0	0	0,5
Aspects juridiques de la profession	0	0	0,5
Total sciences sociales	1,5	1,5	3,5
Méthodologie, travaux personnels et recherche	1	1	1
Total formation théorique	21	18	16
FORMATION PRATIQUE			
Enseignement infirmier clinique	16	19	21
Réalisation encadrée des rapports de stages	1,5	1,5	1,5
Total formation pratique	17,5	20,5	22,5
Total	38,5	38,5	38,5

Organisation des cours

Les activités de cours sont organisées du lundi au vendredi, le calendrier est distribué à chaque élève en début d'année.

Les cours généraux sont dispensés dans des classes-auditoires. Elles sont équipées de matériel multimédia.

Les cours de pratique professionnelle sont donnés en groupes restreints (environ 20 à 25 étudiants) et sont dispensés dans des locaux spécifiques avec lits et mannequins de soins.

Organisation des stages

Généralités

L'école établit le programme des stages des étudiants selon la législation en vigueur et détermine les lieux où l'étudiant devra se rendre durant sa formation. Les stages sont organisés par modules de 2 ou 3 semaines dans les institutions dont la liste (non exhaustive) est reprise page 8.

Les horaires de stages sont organisés en fonction de l'institution.

Les élèves travaillent sous l'encadrement de professionnels du terrain et d'un(e) infirmier(ère) professeur.

Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de stages sont à charge **exclusive** des élèves. L'achat et l'entretien de la tenue de stage sont à charge **exclusive** de l'élève.

Dans le cadre de la protection médicale des stagiaires, les étudiants doivent passer une visite médicale à la médecine du travail.

L'organisation des stages peut être revue en début d'année en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Stages de première année (2015-2016)

Les stages (700 périodes au total) débutent en octobre et sont répartis en 3 modules de 3 semaines et 2 modules de 2 semaines :

Maisons de repos et de soins

Crèche ou Ecole Maternelle

Services médico-chirurgicaux

En fin d'année les étudiants retournent une semaine dans un stage où ils se sont déjà rendus pendant l'année.

Stages de deuxième année

Les stages (820 périodes au total) débutent en septembre et sont répartis en 5 modules de 3 semaines (les étudiants présentent aussi quelques week-ends par an).

Médecine - Chirurgie

Pédiatrie - Maternité

Santé Mentale - Psychiatrie

Gériatrie

Stages de troisième année

Les stages (900 périodes au total) débutent en septembre et sont répartis en 1 module de 3 semaines et 7 modules de 2 semaines. Chaque élève effectue les stages suivants :

Médecine – 2 modules

Chirurgie – 2 modules

Soins à domicile – 1 module

Psychiatrie – 1 module

Gériatrie - 1 module

Stage à option : 1 module

L'étudiant doit prêter 4 à 8 nuits sur l'ensemble de l'année scolaire.

Lieux de stages

Clinique et Maternité Sainte-Elisabeth (B5000 Namur)
Centre Hospitalier Régional (B5000 Namur)
Cliniques Saint-Luc (B5004 Bouge)
Centre Hospitalier Universitaire Mont-Godinne (B5530 Yvoir)
Centre Hospitalier Universitaires / Hôpital Civil (B6000 Charleroi)
Clinique Notre-Dame de Grâce (B6041 Gosselies)
Centre William Lennox (B1340 Ottignies)
Hôpital psychiatrique du Beau Vallon (B5002 Saint-Servais)
Hôpital neuropsychiatrique Saint-Martin (B5100 Dave)
Foyer Sainte-Anne (B5000 Namur)
Home Saint-Joseph (B5000 Namur)
Home Saint-Joseph (B5020 Temploux)
Home « La Charmille » (B5030 Gembloux)
Home « Les Charmilles (B5060 Auvelais)
Résidence Saint-Joseph (B5031 Grand-Leez)
Maison de repos d'Harscamp (B5000 Namur)
Grand Pré (B5150 Wépion)
Le Clair Séjour (B5000 Namur)
La Closière (B5002 Saint-Servais)
Les Chardonnerets (B5100 Jambes)
Foyer Saint-François (B5000 Namur)
Douceur Mosane (B5100 Jambes)
Coteaux Mosans (B5100 Jambes)
Perce-Neige (B5100 Jambes)
Centre d'Accueil de Bouge (B5004 Bouge)
Centre de soins Sainte-Barbe - MRS La Villette (B5300 Andenne)
Résidence Val des Séniors (B6921 Chanly)
La Pairelle (B5100 Wépion)
Institut Saint-Thomas (B5170 Lustin)
Le Fontiloy (B5001 Belgrade)
La Sérénité (B5060 Sambreville)
Au Bon Vieux Temps (B1435 Héவில்)
Résidence Les Sittelles (B1450 Chastre)
Centre Sainte-Thérèse (B5590 Ciney)
L'Etrier d'Argent (B5140 Sombreffe)
Home Dejaifve (B5670 Fosses-la-Ville)
Les Jours Heureux (B5310 Longchamps)
Résidence Les Sorbiers (B5310 Bolinne)
Résidence Churchill (B5500 Dinant)

Maison de Repos Van Cutsem (B5190 Jemeppe-Sur-Sambre)
Résidence les VII Voyes (B5020 Vedrin)
Résidence Saint-Charles (B5300 Landenne)
La Tonnelle (B4280 Hannut)
Le Cèdre Bleu (B1370 Jodoigne)
Résidence « Les Lauriers (B5000 Namur)
La Méridienne (B5081 Meux)
Le Hesbin (B4219 Wasseiges)
Le Gai Logis (B5060 Auvelais)
MRS Sacré-Cœur (B5590 Ciney)
Le Ry du Chevreuil (B5310 Leuze)
MRS Sainte-Anne (B5500 Dinant)
Crèche Notre-Dame (B5000 Namur)
Crèche Génération Future (B5031 Grand-Leez)
Ecole Fondamentale Saint-Aubain (B5000 Namur)
Ecole Communale d'Erpent (B5101 Erpent)
Ecole Communale Namur II (B5000 Namur)
Ecole Maternelle Notre-Dame (B5000 Namur)
Ecole Saint-Joseph (B5002 Saint-Servais)
Ecole du Sacré Cœur (B5002 Saint-Servais)
Ecole La Providence (B5002 Saint-Servais)
Ecole Sainte-Marie (B5100 Jambes)
Ecole Sainte-Marguerite (B5004 Bouge)
Soins à domicile : Croix Jaune et Blanche
Soins à domicile : Centrale de Soins à domicile

Autres activités

Chaque année, des visites, des activités scolaires et extra-scolaires sont organisées par l'équipe éducative.

Les visites organisées dans le cadre scolaire sont obligatoires et sont incluses dans les frais scolaires.

Des activités optionnelles peuvent également être organisées (en fonction des inscriptions) pendant les week-ends et/ou les vacances scolaires. Ces activités ne sont pas obligatoires et ne sont pas incluses dans les frais scolaires demandés en début d'année scolaire.

4. SERVICES OFFERTS PAR L'ECOLE

L'école, créée en 1921, veut conserver un climat chaleureux et une convivialité qui font, avec son enseignement, sa renommée.

Pédagogie

- Chambre particulière avec évier (eau chaude et froide).
- A chaque étage :
 - cabines de douches ;
 - cuisine commune entièrement équipée ;
 - salle de détente commune avec télévision.
- Lavoir dans l'établissement.
- Entrée en soirée et le week-end par porte sécurisée avec code d'accès.
- Possibilité de loger les week-ends et durant les vacances (sauf juillet et août).
- Loyer : 220 € par mois pendant 10 mois.
- Garantie locative : 440 €.
- Renseignements : Madame Tovar
 - ☎ 0032 (0)81 72 34 88 (de 13h à 17h)
 - ✉ pedagogie.paramedical@gmail.com

Restauration

- Espace à manger ouvert à tous, plusieurs fours à micro-ondes sont mis à la disposition des élèves.
- Distributeurs boissons chaudes et froides, friandises.
- Sandwicheries et snacks à proximité de l'école.
- Certaines institutions offrent des conditions spéciales (tarif personnel) aux stagiaires.

Centre de documentation

Les étudiants de l'école peuvent avoir accès à la **bibliothèque du département paramédical Sainte-Elisabeth de l'HENALLUX**. Le Centre de documentation situé 39, rue Louis Loiseau (5000 Namur), permet la consultation de livres, revues, vidéocassettes, DVD et travaux de fin d'études spécialisés dans les soins infirmiers.

Le prêt des livres et revues pour une période limitée est gratuit moyennant caution. Accès à Internet gratuit (temps limité en cas d'affluence).

Ventes de cartes pour effectuer des copies ou pour imprimer des documents Internet.

NASIM (Namur Simulation)

Les étudiants ont accès pour certaines activités d'apprentissage au NASIM (centre de simulation organisé avec le département médical de l'HENALLUX).

Le centre se situe à environ 600 mètres de l'école :

<http://www.namursimulation.be/>

Accès Internet

Un accès WIFI gratuit (limité) est accessible aux étudiants de l'école.

Centre PMS

L'école est associée à un Centre Psycho-Médico-Social. Une permanence est organisée dans les locaux de l'école un après-midi par semaine et/ou sur rendez-vous.

Assurances

Une assurance, payée par l'école, couvre les accidents corporels et la responsabilité civile des étudiants lors de toutes les activités scolaires.

5. INSCRIPTIONS 2016-2017

Ouverture de l'école

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7H45 à 17H00. Veuillez prendre note que l'école est fermée durant les congés scolaires (les dates des congés sont disponibles sur le site internet). ☎ 0032 (0)81 72 34 80 ou 0032 (0)81 72 34 92.

Vous pouvez vous inscrire directement à l'école lors des journées « portes ouvertes » ou sur rendez-vous. Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription et la brochure d'information via le site Internet <http://www.ecnas-sainte-elisabeth.be>

Contexte particulier

Pour rappel, le gouvernement Belge est en pleine réflexion sur la formation d'infirmier.

Suite à la prise de position de la ministre de la santé publique, il semble acquis que les deux formations (infirmière bachelière et infirmière hospitalière) continueront à être organisées dans les années à venir.

Les décisions doivent se prendre sur base d'un avis de l'Europe

En ce qui concerne l'infirmière hospitalière, nous ne pouvons donc pas, à ce stade :

- préciser la durée de la formation (probablement 3 ans et demi),
- préciser si les étudiants auront la mobilité européenne (il est acquis que la formation sera valable en Belgique),
- préciser les passerelles éventuelles vers un module complémentaire qui permettrait d'obtenir la mobilité européenne,
- préciser les éventuelles mesures transitoires (date d'entrée en vigueur de ces nouvelles directives septembre 2016 ou 2017).

Dans ce contexte, nous ne pouvons prendre que des inscriptions provisoires pour la rentrée de septembre 2016.

Modalités à suivre pour procéder à une préinscription

- envoi du dossier complet (voir documents ci-dessous) par la poste (ou dépôt à l'école). Indiquer clairement une adresse mail (en imprimé) et un numéro de téléphone où on peut vous joindre.

- **NE RIEN PAYER à ce stade.**

- A la réception de votre dossier, vous serez contacté par mail par le secrétariat qui vérifiera vos données.

- **Attendre** d'être contacté par l'école (après la décision du Ministère) en vue de la demande d'inscription définitive.

Documents à fournir - Constitution du dossier

Pour les élèves belges

- Une photocopie de la **carte d'identité**.
- L'**attestation originale de réussite** (formule provisoire) pour les élèves qui auront terminé leurs études en juin ou septembre 2016.
- Une photocopie **certifiée conforme** (par l'administration communale) du **diplôme** homologué de fin de 6^{ème} année de l'enseignement secondaire pour les élèves qui ont terminé leurs études avant le mois de juin précédant la rentrée scolaire.
- Un **extrait d'acte de naissance original**.
- Un **extrait du casier judiciaire modèle 2** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription (disponible à l'administration communale).
- Les **documents médicaux** :
 - un **certificat d'aptitude** (à télécharger sur le site Internet) complété par un médecin de votre choix;
 - une copie de la **carte des vaccinations**.

- Le **formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site Internet).

📄 Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Général ou Technologique.

Une **équivalence** de votre **diplôme** est **obligatoire**.
L'école se charge de la demander.

- Une photocopie recto verso de la **carte d'identité**.
- **2 copies dont 1 certifiée conforme par la mairie** du **Baccalauréat** (n'oubliez pas de le **SIGNER**)
- **2 copies dont 1 certifiée conforme par la mairie** du **relevé de notes**.
- **2 extraits d'acte de naissance originaux**.
- Un **extrait du casier judiciaire** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription à demander à la **Préfecture de Nantes**.
- Les **documents médicaux** :
 - un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (à télécharger sur le site Internet);
 - une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).

➤ Le **formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site Internet)
Si vous avez déjà introduit une demande d'équivalence, veuillez contacter l'école.

📄 Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Professionnel ou du Brevet de Technicien Agricole.

Une **équivalence** de votre **diplôme** est **OBLIGATOIRE** et doit **accompagner** votre **Baccalauréat** lors de la remise de votre **dossier**.

- Une photocopie recto verso de la **carte d'identité**.
- **L'équivalence originale** de votre baccalauréat délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (celle-ci doit être introduite avant la rentrée)
 - envoi postal : Service des équivalences de l'enseignement obligatoire, rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles ;
 - prise de rendez-vous et dépôt du dossier : 02/690.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, rue Courtois, 4 à 1080 Bruxelles
- **1 copie certifiée conforme par la mairie du Baccalauréat** (n'oubliez pas de le **SIGNER**)
- **1 copie certifiée conforme par la mairie du relevé de notes.**
- **1 extrait d'acte de naissance original.**
- Un **extrait du casier judiciaire** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription à demander à la **Préfecture de Nantes**.
- **Les documents médicaux :**
 - un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (à télécharger sur le site Internet);
 - une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).
- Le **formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site Internet).

📄 Pour les autres élèves

Attention : aucun VISA n'est délivré par le Ministère des Affaires Etrangères pour les études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère)

- Un **titre de séjour valide** (pas nécessaire pour les membres de l'Union Européenne).

- Une photocopie **certifiée conforme** du **diplôme de terminale**.
- Pour tout diplôme autre qu'un Baccalauréat (général ou technologique) français, **vous devez introduire vous-même la demande d'équivalence** auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'avoir la certitude que votre diplôme est valable en Belgique.
 - envoi postal : Service des équivalences de l'enseignement obligatoire, rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles ;
 - prise de rendez-vous et dépôt du dossier : 02/690.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, rue Courtois, 4 à 1080 Bruxelles
- Les **documents** repris à la page 11 ou 12 si Baccalauréat français.

 *Pour les élèves souhaitant une inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année*

Prendre contact avec le secrétariat (en fonction des places disponibles et sur base du dossier).

Conditions médicales

La législation concernant les études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) exige que les candidat(e)s soient médicalement aptes pour ce type d'études. Les vaccinations anti-tétanique, anti-poliomyélitique et anti-rubéoleuse (pour les jeunes filles) sont conseillées.

La **vaccination** contre l'**hépatite B** est **obligatoire** et est remboursée au cours des études pour les élèves infirmiers qui en font la demande auprès du Fonds des Maladies Professionnelles.

Au cours des études, suivant les prescriptions légales en la matière, la tutelle sanitaire des élèves est assurée par le **Service de Promotion de la Santé à l'Ecole** (SeLINA - PSE, rue du Lombard, 24A - 5000 Namur)

Une **visite médicale** est **obligatoire** en 1^{ère} année.

Selon la législation sur la protection médicale des stagiaires, chaque élève devra aussi se présenter à l'**examen médical organisé par la médecine du travail**.

L'examen est programmé par l'école et est gratuit pour l'élève. Il est vivement conseillé aux élèves vaccinés contre la tuberculose (BCG) de fournir une radio du thorax récente.

Dans le cadre de la législation Belge, les élèves enceintes ne seront pas autorisées à poursuivre les stages, elles pourront continuer à suivre les cours. Elles ne seront pas admises à présenter les examens pratiques de fin d'année et n'auront pas droit à la sanction des études.

Modalités à suivre pour valider l'inscription définitive :

- Lorsque l'école vous recontacte pour l'inscription définitive, vous devez répondre dans les 10 jours ouvrables.
- Payer les frais scolaires (voir ci-dessous)
- Payer les éventuels frais d'équivalence

Une fois ces modalités remplies, l'école vous enverra une confirmation de votre inscription définitive par courrier postal.

L'école est ouverte les jours ouvrables entre 7H45 et 17H00. Veuillez prendre note que l'école sera fermée pendant les congés scolaires.

Vous pouvez obtenir des renseignements au numéro suivant : 32.81.72.34.80 ou au 32.81.72.34.92

Les candidats peuvent également s'inscrire directement à l'école lors des journées portes ouvertes ou lors des permanences organisées fin juin, début juillet et fin août.

Frais de scolarité

Attention, les frais de scolarité ne peuvent être payés que lorsque vous avez été contacté pour l'inscription définitive.

☞ Pour tous les élèves :

Les frais de scolarité s'élèvent à **300 €** pour l'ensemble de chaque année scolaire (syllabus et visites incluses) :

- pour **valider** votre **inscription**, **150 €** sont **versés à l'inscription** et sont **non remboursables** ;
- **150 €** sont versés **au plus tard le jour de la rentrée scolaire** ; un étalement des frais est possible (demande écrite et plan de financement).

☞ Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Général ou Technologique (pas Professionnel ni Technicien Agricole)

- **200 €** supplémentaires sont à verser **à l'inscription** pour régler les **frais d'équivalence** auprès du Ministère.

☞ Pour les élèves étrangers (hors CEE) :

- **868 €** (en 2015) supplémentaires (à payer chaque année) représentant le minerval étranger reversé par l'école à la Fédération Wallonie-Bruxelles (somme à verser à l'inscription) ;
- exemptions :
 - parents au 1^{er} degré résidents en Belgique et justifiant un revenu financier régulier ;
 - réfugiés politiques reconnus en Belgique ;
 - personnes percevant des revenus du C.P.A.S. ;
 - autres : voir secrétariat

L'entièreté des frais doit être payée pour la rentrée scolaire. Aucune attestation ni syllabi ne seront distribués avant le versement des frais de scolarité et/ou minerval.

Ces montants sont à payer sur le compte de l'Institut :

IBAN: BE 02 0016 2652 9140

BIC : GEBABEBB

Intitulé du compte : ECNaS Sainte-Elisabeth / Soins infirmiers,
15, Place Godin à B5000 NAMUR

Intitulé de la banque :
BNP FORTIS PARIBAS

Agence : Rue Raymond Noël, 1 – B5170 BOIS-DE-VILLERS

Veiller à **noter en communication**: « Frais de scolarité + **Nom et Prénom de l'élève** »

Vous pouvez également payer au comptant au secrétariat.

Les chèques ne sont pas acceptés, inutile d'en envoyer par courrier.

6. DIVERS

Uniforme

Les **tenues de stage** sont **à charge de l'élève**, elles doivent correspondre au **modèle imposé** par l'école. Les modalités d'achat seront précisées lors de la rentrée scolaire. Il est conseillé d'avoir 2 tenues au départ (37 euros par tenue).

Syllabi - Livres

Les **photocopies** des **syllabi** et **notes de cours** sont fournies par l'école et sont **incluses** dans les **frais scolaires**.

Les **livres** sont également **à charge de l'élève**.

Quatre livres sont **obligatoires** en première année (Vocabulaire des termes médicaux - Anatomie - Diagnostics Infirmiers - Pharmacologie exercices (115 euros en septembre 2015).

Vous pouvez vous procurer ces livres dès le premier septembre à l'école.

Divers

Le règlement d'ordre intérieur, le règlement des études et le projet d'établissement sont distribués à chaque élève en début d'année scolaire. Pour être régulièrement inscrit, chaque élève doit accepter, par écrit, de se conformer aux différents règlements (une copie figure sur le site internet)

Bourse d'études pour les élèves belges: les renseignements et formulaires sont à réclamer à l'école secondaire fréquentée avant l'inscription à l'école de soins infirmiers. Attention il y a lieu de demander les formulaires pour allocations d'études **secondaires**. Les étudiants qui ont échoué dans l'enseignement supérieur peuvent demander une nouvelle bourse d'études (demander les formulaires au secrétariat).

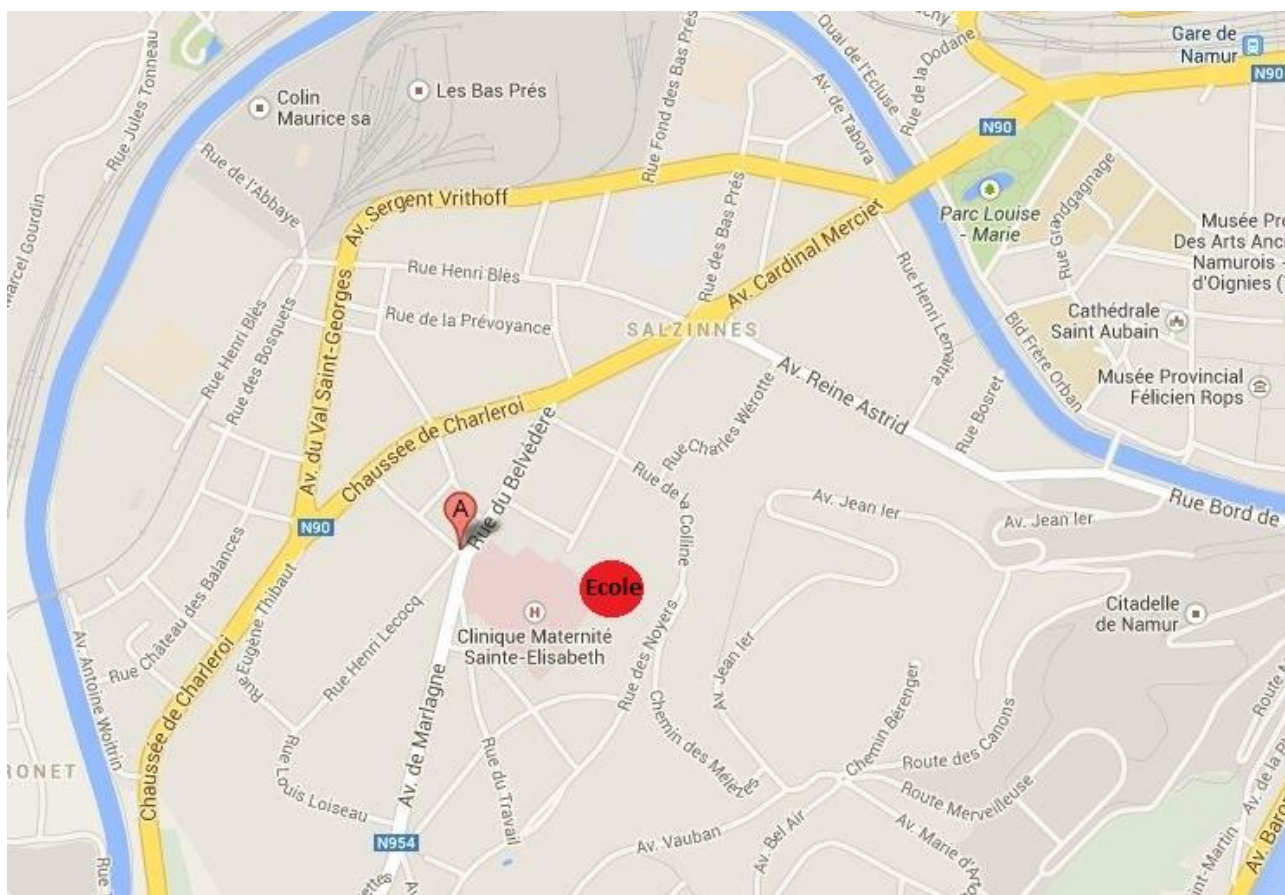
Aucune aide financière (études- logement- déplacements vers les lieux de stages) n'est accordée par la Belgique aux étudiants étrangers.

Les formulaires de demande d'abonnements scolaires et attestations diverses seront complétés lors de la rentrée scolaire.

7. PLAN D'ACCES

Au départ de la gare de Namur, bus n°5 (direction Hayettes); départ toutes les 10 minutes.

L'école se situe derrière la Clinique et Maternité Sainte-Elisabeth.



DATE DE LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée a lieu **la première semaine de septembre**, les dates exactes (en fonction de l'année dans laquelle vous êtes inscrits) vous seront communiquées lors de la confirmation de votre inscription définitive et seront indiquées sur le site internet.